

BUREAU SYNDICAL

6 JUIN 2024

Salle multifonctions – siège de Calitom

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BASTIER, M. BOISSON, M. BONNET, M. BORIE (*jusqu'à 11h22*), M. DELÂGE, Mme DERRAS, M. GATELLIER, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PERONNET et M. VIGNAUD.

Etaient excusés/absents : M. CRINE, M. DESVERGNE et M. PUYDOYEUX.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, M. CHAMOULEAU, Mme RENARD et M. ROBUCHON (*jusqu'à 10h54*) pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **M. Jean-Pôl GATELLIER, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Jean-Jacques PUYDOYEUX a donné procuration à M. Michaël LAVILLE.**

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
1. Contrat de vente SUEZ – Chatignac
2. Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des agents
3. Point d'information : présentation du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023
4. Questions diverses

Informations du Président

❖ Déploiement du sac transparent

M. FILIPPI est absent à cette assemblée car il représente M. LAVILLE à la Région Nouvelle Aquitaine pour expliquer le déploiement du sac transparent (dispositif charentais très atypique, très regardé, très scruté). Il fera de même demain à la FNADE.

M. PERONNET annonce que le groupe de travail déchets de GrandAngoulême a décidé de démarrer dès début 2025 l'expérimentation des sacs transparents, dans les mêmes conditions que Calitom, sur les 18 communes passées à une collecte en C0,5 depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette décision reste à être validée par les élus des communes concernées.

M. le Président fait écouter l'intervention de **Mme BONNEFOY, sénatrice, à l'Ademe le 5 juin 2024 :**
« M. le Président, je souhaitais vous interroger sur les innovations en matière de gestion des déchets.

L'Ademe représente une ressource pour les collectivités emprises avec le défi de réduire les déchets. Si la tarification incitative est une des solutions les plus efficaces pour réduire la production d'ordures ménagères résiduelles et créer un meilleur réflexe de tri avec une collecte plus importante d'emballages (papier et verre), je souhaite attirer votre attention sur une innovation locale (vous avez dit tout à l'heure que vous aviez fait le tour de France c'est dans l'intérêt des innovations locales) mise en place dans mon département par le syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers appelé Calitom. Il s'agit de l'obligation faite aux usagers d'utiliser un sac transparent en lieu et place du sac noir pour déposer les ordures ménagères résiduelles. Nous, Français avons l'habitude de sac poubelle opaque qui dissimule aussi bien la réalité de notre consommation que notre geste de tri. Ainsi le sac transparent rend visible à nous-même et aux agents de la collecte notre bonne ou mauvaise application du geste de tri. Après deux ans d'expérimentation, les chiffres sont sans appel. Nous sommes passés de 178 kilos de déchets par habitant en moyenne à 92 kilos par habitant, c'est-à-dire presque 50% de diminution. Mécaniquement le sac jaune est mieux rempli et les biodéchets compostés massivement. Cette simple modification dans les habitudes de nos concitoyens a permis une prise de conscience et une régulation du geste de tri. Marcel MAUSS, grand anthropologue, disait « ce qu'il y a de plus important à étudier dans la société ce sont les tas d'ordures dans le sens où les décharges renferment ce que l'Homme ne veut pas voir de sa propre consommation » donc à l'heure de la responsabilité écologique, la visibilité de nos ordures constituent un levier de changement efficace. Donc que pensez-vous de cette initiative ? L'Ademe serait-elle prête à soutenir financièrement et à relayer ce type d'innovation afin d'offrir des alternatives à la tarification incitative pour les collectivités qui peuvent connaître des difficultés de mise en place (et on les connaît toutes dépôts sauvages, incivilités, acceptabilité sociale etc.). D'ailleurs, je vous ai questionné sur cette innovation et le soutien possible de l'Ademe par courrier, je n'ai pas encore eu de réponse.

Réponse de M. Sylvain WASERMAN, Président de l'Ademe :

« Mme la sénatrice BONNEFOY, désolé si vous n'avez pas reçu de réponse, je vais vérifier. Ecoutez, je propose de venir les rencontrer. Si on a des résultats comme cela, je pense que cela vaut la peine qu'avec mes experts, on puisse venir constater, j'ai envie de dire, ou rencontrer les acteurs qui ont mis ça en œuvre. Je ne sais pas s'il y a des dispositifs, c'est atypique comme approche. Elle est impressionnante en termes de résultat. Donc je vous propose de venir avec mes experts pour les rencontrer et voir si c'est peut-être des bonnes pratiques réalisables. Il faut voir les éléments financiers, ce que ça coûte. Je vous propose très simplement de venir m'en rendre compte sur place et de voir comment on peut tirer des enseignements de tout cela ».

M. le Président informe qu'il est invité, avec les services de Calitom, à intervenir au congrès d'Amorce sur la thématique du sac transparent. Le syndicat est scruté, interviewé par le magazine Tecni.Cités. Il félicite les élus pour avoir pris cette décision et remercie les services pour avoir eu l'audace de tester le sac transparent à une grande échelle.

❖ **Affaire SARRATIA**

Il annonce que le Tribunal judiciaire d'Angoulême a rendu un non-lieu pour le décès du ripeur intérimaire M. Sébastien SARRATIA.

❖ **Conférence des Présidents d'EPCI du 4 juin 2024**

Il fait un retour sur la Conférence des Présidents qui avait pour sujet le projet UVE.

❖ **Centre d'enfouissement à Sainte-Sévère**

Concernant les odeurs du centre d'enfouissement de Valoparc, il explique qu'au-delà du fait que la pluviométrie s'est calmée, des actions et des travaux ont été menés. Tout n'est pas complètement réglé mais la situation s'est nettement améliorée.

Il a été décidé d'informer régulièrement les habitants de Sainte-Sévère et des communes limitrophes de la situation du site.

Le syndicat présente ses excuses. Il remercie les services pour avoir trouvé de solutions.

❖ Démission de Mme BELLE de la vice-présidence de Calitom

Il s'est engagé à remplacer cette vice-présidence et de soutenir la candidature proposée par le Président de Grand Cognac afin de garder une juste répartition.

Un changement de délégation sera opéré du fait du départ de Grand Cognac de la compétence collective dans la mesure où actuellement cette délégation est portée par M. BOISSON.

Par ailleurs, au vu de ce qui s'est passé à Sainte-Sévère, il propose une vice-présidence qui aura pour délégation le site de Valoparc.

Les élus du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

0. Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 16 mai 2024

M. le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 11 avril dernier.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (13 voix).

1. Contrat de vente Suez - Chatignac

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que suite à la décision de reprendre en régie la collecte sur le secteur Sud Charente, couvrant les communautés de communes des 4B et de Lavalette Tude Dronne, le syndicat doit s'organiser pour être opérationnel le 30 septembre prochain.

Dans ce cadre, il est prévu de reprendre en exploitation le site existant de Chatignac qui est idéalement positionné au centre de la zone à collecter et à proximité du lieu de vidage de Poullignac.

Ce site propriété de la commune de Chatignac est actuellement loué par Suez. Les équipements présents sont quant à eux propriété de Suez. Il est donc proposé de les racheter pour permettre la reprise de l'activité dès fin septembre.

Cela comprend :

- atelier mécanique (structure) 240 m² ;
- bungalows (locaux sociaux, vestiaires, bureaux et chaises) pour environ 148 m² ;
- aire de lavage des camions (structure et nettoyeur haute pression) ;
- bâche incendie ;
- abri vélo ;
- abri fumeurs ;
- aire gasoil/Ad blue ;
- plateforme site/atelier ;
- citerne autoportante incendie ;
- mobiliers et vestiaires.

Après négociation, les deux parties ont convenu d'un prix de vente de 73 K€HT pour l'ensemble des éléments listés ci-dessus.

M. BONNET souhaite connaître l'état des équipements vendus.

M. CHAMOULEAU répond qu'ils sont bien entretenus et en bon état.

M. GESSE demande si une comparaison a été faite entre la location et l'achat du terrain.

M. CHAMOULEAU répond que le terrain est loué à 400 €/mois.

M. LAVILLE souligne que s'il est prévu de rester sur ce terrain à long terme, il pourrait, en effet, être envisagé de discuter avec la commune pour l'acheter.

M. CHAMOULEAU précise que la commune de Chatignac est bien placée pour couvrir le Sud du département (5 km du lieu de vidage à Poullignac). Le site de Poullignac est contraint et ne pourrait pas accueillir une équipe supplémentaire de 20 personnes. La location ou l'achat n'est pas un enjeu financier mais plutôt un enjeu sur la durée.

M. le Président rappelle que la reprise de cette collecte a pour objectif d'assurer un coût le plus bas possible. En termes de ressources humaines, les agents transférés à Grand Cognac compensent quasiment l'intégration à Calitom des personnels de Suez.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent le contrat de vente d'équipements d'occasion entre Suez et Calitom.

2. Modalités d'indemnisation des frais de déplacement des agents

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que l'évolution de la réglementation et notamment les montants d'indemnisation impose une mise à jour des modalités de défraiement des frais de déplacement des agents.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité (13 voix) approuvent les nouvelles modalités d'indemnisation des frais de déplacements des agents.

3. Point d'information : présentation du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023

M. le Président donne la parole à Mme BADIN qui présente le rapport d'activité de Calitom pour l'année 2023.

Il est à retenir qu'au cours de l'année 2023, les Charentais ont produit 588 kg/hab. de déchets ménagers (206 132 tonnes collectées), production en baisse pour la seconde année consécutive avec un ratio comparable à celui de 2019 et 2013.

Sur le plan national, l'année 2023 a été impactée par une inflation importante qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages en produits alimentaires.

Il est constaté un repli de la production d'ordures ménagères de - 4,5% (165 kg/hab.), une légère baisse de la collecte sélective - 1,1% (74 kg/hab.) et du verre - 0,9% (39 kg/hab.).

Ce tassement des flux est moins sensible sur les pôles de valorisation. Les tonnages sont en légère hausse avec + 1% de flux (307 kg/hab.). Il faut cependant noter de fortes disparités entre les filières : végétaux +11,4%, non-encore valorisable - 7,5%, le bois et les gravats + 5%.

L'activité de traitement (236 201 tonnes traitées) a valorisé 59% des tonnages pris en charge par les sites de la collectivité.

M. le Président informe qu'il y a encore des leviers pour faire baisser les déchets : le déploiement de la CO,5 sur tout le département, les sacs transparents, la filière de la ressource verte ...

Val de Charente était à 182 kg/an/hab. en 2023. En 6 mois, grâce à la mise en place du sac transparent, la communauté de communes, alors que le sac n'est pas encore déployé sur tout son territoire, voit sa collecte des ordures ménagères passer à 115 kg/an/hab. (projection sur l'année).

L'offre de service faite auprès de chaque territoire en 2014 a permis de tester tous les modes de collecte sur des territoires ruraux et urbains. Au vu des modes de consommation et des pratiques actuelles, les élus de Calitom ont pris la meilleure décision. Ils ne peuvent que remercier les services d'avoir proposé de tester le sac transparent.

Il remercie tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et tout particulièrement le service communication.

L'intégralité du rapport sera consultable sur le site internet www.calitom.com après sa présentation aux élus en Comité Syndical le 18 juin prochain.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

4. Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h39.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pol GATELLIER,

